



**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2024
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS
TECHNIQUES TERRITORIAUX**
Accès au grade d'adjoint technique
territorial principal de 2^{ème} classe
n° 2024-044

Le Maire de la commune de Bourg-Achard,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame DUARTE PINTO Marie, adjoint technique territorial <i>Echelon : 07</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/04/2024
Madame AUMONT Delphine, adjoint technique territorial <i>Echelon : 07</i> <i>par ancienneté</i>	2	01/04/2024

Total promouvables : 10
Nombres d'hommes : 4
Nombre de femmes : 6

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Le Maire,
Josette SIMON

